

Création du Groupe SFEN-Autriche

Objet:

Un groupe transverse, prenant le nom de Groupe SFEN-Autriche, est constitué au sein de la Société Française d'Energie Nucléaire (SFEN), dont il relaie localement les axes d'activités tels que définis dans ses statuts, notamment en favorisant l'accès à la connaissance et la diffusion de l'information à ses membres, principalement par le biais de conférences et visites. Il répond aux trois vocations de la SFEN: approfondissement des connaissances scientifiques, diffusion d'information sur le nucléaire, et développement des relations internationales.

Bien que situé hors du territoire national, ce groupe se justifie par la présence importante de compatriotes français et de francophones, de cultures nucléaires et connexes, sur le territoire autrichien ou en extra-territorialité en Autriche. Le groupe couvre notamment les grandes organisations telles que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, l'Organisation du Traité d'Interdiction Complet des Essais nucléaires, ...ainsi que les Missions du Ministère des Affaires Etrangères près ces organisations.

Il se doit aussi de favoriser les échanges avec les structures similaires à la SFEN des pays limitrophes.

Origine:

Le Groupe SFEN-Autriche a été créé par et pour les membres de la SFEN présents à Vienne et dont l'appartenance à un groupe régional national n'est pas représentative de leurs activités ou ne leur permet pas d'être actifs au sein de la Société.

Le groupe est créé à effet du 1er Janvier 2007.

Statuts et règlement intérieur:

Le Groupe SFEN-Autriche se conforme aux statuts de la SFEN et agit en conformité avec l'article 13 desdits statuts, spécifiques des groupements transverses. Il remet notamment un rapport moral et financier annuel au président de la SFEN.

Le Groupe se réunit a minima une fois par année civile pour son assemblée générale au cours de laquelle:

Le rapport moral et financier est présenté.

Le nouveau bureau est proposé en fonction des candidatures reçues au cours du dernier mois précédant l'assemblée générale. Les membres du bureau sont rééligibles.

Chaque membre présent peut représenter d'autres membres absents, chaque membre absent représenté ayant fourni une procuration.

Le rapport moral et financier est approuvé par vote à la majorité des membres présents et des votes par procuration.

Le nouveau bureau est élu par vote à la majorité des membres présents et des votes par procuration. Il prend ses fonctions à l'issue de son assemblée générale et ce jusque la prochaine assemblée générale.

Le rapport moral et financier est envoyé au président de la SFEN.

Bureau:

Président: Sébastien Richet
Vice président: Marc-Gérard Albert
Secrétaire: Philippe Morizot
Trésorier: Philippe Lemoine

Contact:

Sébastien Richet
AIEA Wagrammerstrasse 5 Po box 200
A-1400 Vienne
00.43.1.2600.26305
s.richet@iaea.org